

se faire des amis et influencer les chiens. Voici ces instructions:

1. Ne faites aucun cas du chien, tant qu'il ne donnera pas signe d'amitié. Ne faites jamais le premier pas.

2. Ne vous attaquez jamais au chien qui grogne, qui est toujours disposé à mordre ou qui aboie, parce qu'il va être porté à user de représailles.

3. On peut bluffer un chien mauvais: il s'agit de s'en aller rapidement et passer tout droit à côté de lui en montrant qu'on n'a pas peur. Il ne faut jamais se retourner, ni courir.

C'est une directive que le ministère des Postes a donné à ses facteurs. Mais il n'est pas dit, par exemple, ce qu'il faut faire si le chien mauvais s'aperçoit que le facteur bluffe. Cela nous fait voir que le sens de l'humour en gagne au ministère et j'en suis enchanté, parce que, sans humour, notre monde serait bien triste.

En tout cas, il me semble qu'il y a de meilleures façons de régler ce problème. Je dirai au ministre que les facteurs n'ont pas trouvé cette directive très utile; mais la question a été étudiée aux États-Unis. Un comité s'est penché là-dessus récemment. Ne pouvant conclure quoi que ce soit et ayant étudié la question longuement, le comité a procédé à certaines expériences il n'y a pas bien longtemps. Il a trouvé un excellent moyen pour se débarrasser des chiens qui veulent mordre le facteur. On a donné au facteur un petit sac de friandises qu'aiment les chiens (quelque chose dont j'ignore la composition) et qui est très efficace.

Le facteur lance une de ces friandises au chien et, pendant que celui-ci s'en saisit, il jette sa lettre dans la boîte, et le tour est joué. Si je ne m'abuse, le nombre des facteurs mordus par les chiens a diminué de 90 p. 100 depuis qu'on a adopté ce moyen. Le ministère devrait étudier ce point, car nous avons peut-être là un moyen efficace et peu coûteux de conjurer ce danger qui menace tous les facteurs du pays.

Après ce moyen, j'en ai un autre à proposer. Là où les gens tiennent absolument à garder un chien sauvage et dangereux pour les étrangers, le ministère devrait se demander s'il ne lui serait pas permis de refuser le service du courrier à cette maison, ou à cet endroit d'affaires, tant qu'on ne s'y sera pas défait du chien.

La directive du ministère des Postes m'a fait bien rire, mais la question est sérieuse. Je signale au ministère les recherches et les études qui ont été effectuées outre-frontière, afin qu'il se demande s'il ne devrait pas prendre des moyens de ce genre. Je suis sûr que les facteurs ne verraient pas d'inconvénient à transporter ce petit sac de friandises, s'il devait les protéger contre ces chiens.

M. Nesbitt: Il me suffira d'un instant à cette étape-ci des délibérations de la Chambre. Si je comprends bien, pour qu'une localité obtienne la livraison du courrier par facteur, par opposition à la livraison au bureau de poste, il faut, règle générale, qu'elle ait une population d'environ 8,000 habitants et un revenu annuel, pour ce qui est du ministère des Postes, d'environ \$50,000.

Il y a, dans ma circonscription, deux municipalités qui sont bien près de remplir toutes les conditions exigées: Ingersoll et Tillsonburg. On ne connaît pas encore, cela va sans dire, les chiffres du plus récent recensement parce qu'ils n'ont pas été publiés mais, au recensement de 1951, la municipalité d'Ingersoll comptait 6,524 âmes et celle de Tillsonburg, 5,330. Les deux municipalités, surtout Tillsonburg, s'étendent très rapidement. Toutefois, pour ce qui est du revenu postal, à Ingersoll il a atteint \$46,660 en 1954 et \$48,606 en 1953. Fait curieux, le revenu de 1953 est supérieur à celui de 1954 mais, à l'examen des chiffres, je m'aperçois que, pour quelque raison, cette diminution semble générale.

Tillsonburg avait une population légèrement inférieure à celle d'Ingersoll, en 1951, mais ses recettes postales, en 1953, n'en atteignaient pas moins le chiffre de \$51,893, et en 1954, de \$50,552. C'est dire que même si, d'après le recensement de 1951, la ville de Tillsonburg ne satisfaisait pas précisément aux normes, du point de vue population, elle y satisfaisait en tout cas du point de vue des recettes exigées par le ministère des Postes. Quant à la ville d'Ingersoll dont la population est légèrement supérieure,—elle serait actuellement très voisine de 8,000 âmes,—elle vient tout près de satisfaire aux exigences du double point de vue population et recettes.

Je souhaite vraiment, monsieur le président, que le ministre des Postes, son sous-ministre et ses autres fonctionnaires étudient de très près la situation de Tillsonburg, comme celle d'Ingersoll, en vue d'y établir d'ici peu un service de livraison du courrier. Comme je le rappelais, les recettes postales de Tillsonburg dépassent d'ores et déjà le minimum prescrit, celles d'Ingersoll les atteignant presque.

Je ne voudrais m'arrêter qu'à une seule autre question. Elle a trait à ce qui me semble une très malheureuse affaire survenue à Woodstock. Je l'ai déjà signalée au ministre et à son adjoint parlementaire, mais les résultats de mon intervention n'ont pas été très satisfaisants pour moi. Je puis dire, d'ailleurs, que c'est là le seul sujet de plainte que m'ait jamais donné le ministère des Postes depuis que je siège ici. Je signale